

Mairie d'ANCEAUMEVILLE
Département de la Seine-Maritime
Arrondissement de Rouen
Canton de Bois-Guillaume

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Tél : 02 35 32 59 72
Fax : 02 35 32 10 53

Séance du 29 août 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-neuf du mois d'août à vingt heures trente minutes, se sont réunis à la salle des mariages de la mairie les membres du Conseil Municipal de la commune d'Anceaumeville, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LANGLOIS, Maire d'Anceaumeville, dûment convoqués le 23 août 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Quorum atteint

Absents : 7

Procurations : 3

Nombre de votes : 11

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LANGLOIS Jean-Marie - FOUCAULT Yves - ALEXANDRE Charlotte - GODARD Harmony - LARCHEVEQUE Carole - LEPAGE Éric - QUINTINO David – TORCHY Odile.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 : fixe le quorum au tiers des membres présents (jusqu'au 31 juillet 2022).

Etaient absents excusés :

- Madame COUESNON Delphine a donné sa procuration à Monsieur QUINTINO David
- Madame LE BIHAN Virginie a donné sa procuration à Monsieur LANGLOIS Jean-Marie
- Monsieur LE GALL Régis a donné sa procuration à Madame GODARD Harmony
- Madame THOMAS Claude, absente excusée non représentée
- Monsieur BELIN Fabien, absent excusé non représenté

Etait absents non excusés :

Madame HAMEL Aurélie.
Monsieur HOYÉ Didier

Monsieur LEPAGE Éric, Conseiller Municipal est nommé secrétaire de séance.

2022-37 : La Convention Territoriale Globale

Vu le :

Code Général des Collectivités Territoriales,
La circulaire cnaf 2020-01 du 16 janvier 2020

Considérant :

Le partenariat établi entre la commune et la caf
La volonté de la caf et de la commune de maintenir les actions en faveur des familles
L'intérêt d'intégrer la convention territoriale globale par le biais de la fiche commune et de signer les conventions d'objectifs et de financements associés,

conseil municipal

conseil municipal

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide**
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à la convention territoriale globale et à ses éventuels avenants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600071-20220829-202237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2022

Affichage : 03/09/2022

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jean-Marie LANGLOIS



Le Secrétaire de séance, Éric LEPAGE